

pour le plaisir de ne plus prendre de l'eau chez nous ;
C'est invraisemblable :

En résumé, l'avenant demandé, ne change rien au
traité qui demeure intact ; il pourrait même être
considéré comme une superfétation, mais il est
demandé par la Lyonnaise comme une garantie
qu'on ne leur refusera pas de l'eau pour les communes
voisines, si le traité est dénoncé en 1952.

Si on le lui refusait, elle ne pourrait conclure avec
les communes voisines les traités de 40 ans qu'elles lui
demandent alors elle traiterait avec elles au
moyen d'eau venant d'une autre source et
Orsay resterait avec son eau. Qui peut avoir l'idée
de travailler à obtenir un tel but ?

M. le Maire attire l'attention du conseil sur la
gravité de la question et demande, en conséquence,
le vote nominal.

Votants: 19. Majorité absolue 10.

ont voté pour à l'appel de leur nom.

M. M^{rs} Leroux, Delbis, Lemerle, Bevaux, Marotte,
Vilain, Demouchy, Bertrand, Guillemard, Cadot,
Févost, Dumaraud, Befèvre, Guy, Dupré, Stevenin.

M. Dreux pour, sous réserve qu'une consommation
d'eau, dans les communes voisines soit garantie à la
commune d'Orsay, après l'expiration du contrat.

M. Dumas pour (sollicite que la lettre de M. Baborde
vienne du siège pour les explications fournies).

M. Hermabessière: contre (voir explications au
mémoire ci-dessus).

M. le Maire prend l'engagement de réunir immé-
diatement le conseil s'il se produisait un incident
notable dans les travaux d'adduction d'eau.

Il prend aussi l'engagement de convoquer un
spécialiste pour assister à la réception du puits.

M. le Maire rend compte au conseil des démarches
qu'il a faites pour engager les riverains de l'avenue
St Laurent. M. M^{rs} Reuson, Courtépée, Bertiaux,
Beaufrain, Chauvet, Van Hautour à céder
gratuitement la partie de la chaussée actuelle
leur appartenant, cela dans le but de solutionner

Avenue St Laurent
Lassement
+ Parc d'Orsay
1^{ère} partie.

la question de l'avenue S^t Laurent et de permettre à la Commune de construire les canalisation d'eau et de gaz dans la partie comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Serpente et enfin de classer le lotissement du Parc d'Orsay (1^{ère} partie).

Ces abandons de terrains ayant été consenties par les propriétaires en cause, M^r le Maire propose au conseil de prendre la délibération suivante.

Le Conseil, vu les engagements pris envers l'association syndicale du Parc d'Orsay (1^{ère} partie) en ce qui concerne le classement des rues de ce lotissement dans la voirie urbaine publique, y compris l'avenue S^t Laurent.

Il ajoute qu'il paraît nécessaire d'en terminer avec cette affaire, laquelle présente un intérêt public incontestable.

Délibère :

Approuve les démarches de M^r le Maire, l'autorise à signer les promesses de vente de cession gratuite de terrain formant le sol de l'avenue S^t Laurent entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue Serpente. en y comprenant la partie appartenant à M^{me} Coustérec.

Décide qu'il y a lieu de préparer le dossier de classement relatif à cette partie de l'avenue Saint Laurent.

2^o Décide de préparer le dossier de classement des rues du Parc d'Orsay 1^{ère} partie en y comprenant la section de l'avenue Saint Laurent, entre la rue Serpente et l'extrémité de la propriété Picard.

3^o Pris M^r le Maire de mettre au point la question de la remise des terrains formant l'assiette de l'avenue S^t Laurent au droit de lotissement du Parc d'Orsay 2^o et 3^o partie entre la propriété Picard et l'avenue Alexandre Dumas

4^o Autorise M^r le Maire à demander aux propriétaires de l'avenue S^t Laurent entre l'avenue d'Orgeval et la route de Chartres la cession gratuite du sol de l'avenue.

Charge M^r l'ingénieur voyer de l'établissement du dossier de classement à soumettre aux formalités d'enquête et d'approbation.

Assistance aux
femmes en couches

28/1 32

M^r le Maire dépose sur le bureau les demandes d'assistance
suivantes: Assistance aux femmes en couches:

M^{me} Deneu née Defigée, domiciliée à Orsay 12 rue
Archange, depuis 1918, ayant 2 enfants âgés de 9 et 6
ans, ayant son domicile de secours à Orsay
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Legrain née Renard, domiciliée à Orsay rue de
Versailles, depuis octobre 1929, ayant 2 enfants de 3 et 1
an, ayant son domicile de secours à Orsay,
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Coupric née Drouilleaux, domiciliée à Orsay
3 rue de Bozère, depuis 1904, ayant 2 enfants de 11 et 2
ans, ayant son domicile de secours à Orsay,
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Coimet née Roger, domiciliée à Orsay 36 avenue
de l'Épi d'or, depuis 1929, ayant 1 enfant de 2 ans et
son dernier étant né, le 17 mai 1931, ayant son
domicile de secours à Orsay.
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Devaure née Duché, domiciliée à Orsay 33 rue de
l'Avenir, depuis 1 an, ayant 3 enfants, ayant son
domicile de secours à Orsay,
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Caillet née Blot, domiciliée à Orsay 44 rue de
Chartres, depuis 1929, ayant 3 enfants de 6 - 2 et 1 an
ayant son domicile de secours à Orsay,
admise en 1^{ère} partie.

M^{me} Bertrand née Dinée, domiciliée à Orsay 14 allée
du Grand Mesnil depuis 1 octobre 1931 et auparavant à
Bures, ayant 3 enfants âgés de 10 - 9 et 3 ans, son dernier
enfant étant né le 5 janvier 1932, ayant son domicile de
secours à Bures.

admise en 2^e partie
M^{me} Personnic née Jouan, domiciliée à Orsay 42 rue
de Bozère, depuis le 29 novembre 1931, et auparavant
à Jouy, ayant 3 enfants âgés de 5 - 2 et 1 an
ayant son domicile de secours à Jouy.

admise en 2^e partie
M^r Duchesne, Jean Louis, domicilié à Orsay, 1 rue
Bourcier, depuis 1903, né à Fordic (Cotes du Nord)

Assistance aux
Vieillards

28/1 32

le 4 avril 1854, ne pouvant plus travailler, pour cause de
vieillesse, ayant son domicile de secours à Orsay
admis en 1^{ère} partie.

M^{me} V^{ve} Gigou née Bachelot, domiciliée à Orsay 12 rue
Archange depuis octobre 1920, née à Orsay le 12 décembre 1864
infirme ne pouvant plus travailler, ayant son domicile
de secours hors la Commune.

admise en 2^e partie.

M. Carlus Julien, domicilié à Nevers (Nièvre) né le 17
mai 1859 à Brüs sous Forges, ayant son domicile de secours
à Orsay, ce dernier étant logé, nourri, et entretenu par sa
fille, nor admise ;

Assistance médicale gratuite.

M. Bertou Roger, domicilié à Orsay rue de Versailles,
qui demande son admission dans un sanatorium
orphelin de père et mère (admis)

Le conseil donne un avis favorable à la demande
présentée par Maurice Guinault, domicilié à Orsay
pour soutien indispensable de famille

M. le Maire expose au conseil que la S^{te} Byonnaise a rédigé
un projet d'adduction d'eau pour les lotissements du Parc d'Orsay
1^{ère} 2^e et 3^e partie; Val d'Orsay et la Chaumière.

Ce projet est rédigé de façon à ce que chaque lotissement n'ait
à payer que les dépenses de canalisation qu'il aurait à payer
s'il était considéré isolément mais qu'en vue des lotissements
futurs de ce quartier et aussi pour permettre une arrivée d'eau
supplémentaire par Villebon au cas de défaillance du puits
d'Orsay il serait très utile de prévoir des canalisations plus
fortes dans l'avenue S^t Laurent.

M. le Maire propose de prendre à la charge de la Commune le
supplément en résultant.

Après longs débats la fin en avait été fixé à 43000 francs ;
mais sur l'intercession de M. M^{rs} Vilain et Bernabessière ce prix
a été réduit à 40000 francs. Le conseil décide que la commune
participe à la dépense pour la somme de 40000 frs dont 20000 frs

payables fin 1932 et 20000 frs payable fin 1933 : cette dépense ne devant
donner lieu à aucune imposition suppl^{émentaire} et devant être couverte par une recolle complémentaire
dante à la délibération du 11 août 1931 - concernant
le vote du budget de 1932.

Le Conseil vote une augmentation de salaire
de 100 francs par mois au cantonnier chef

Allocation Militaire

Avenue S^t Laurent
Canalisation d'eau

4/2 32
16 février 1932

relèvement de salaire
Cantonniers

* professeurs de pianos
* porteurs de dépêches

28 // 32
30 // 32
2 // 2 32

Crussard; 40 francs par mois aux cantonniers
 Gubault, Breton et Souffeur.
 vote la somme de 400 francs par an ^{au} Professeur
 de Piano, et 200 francs augmentation par an au porteur de dépêches.
 Ces sommes ont été comprises dans le budget
 de 1932.

Envoyé le 4 février 1932
 8 février 1932
 Branchements
 d'eau forcée
 Mairie, asile Dubreuil
 Crèche.

Le conseil, vu le devis présenté par la S^{te} Lyonnaise
 des Eaux et vérifié par M^e Colin architecte au
 sujet des branchements d'eau forcée, sur la canali-
 sation principale; Mairie, asile Dubreuil et crèche
 s'élevant à la somme de 5200 ^{fr} accepte
 ce devis provisoire.

Adressé à M^{me} Vilain
 P. Prevost
 J. Bertrand
 J. Lecomte
 P. Cadot
 M^{me} Bernabé
 M^{me} Marotte
 M^{me} Dumarand
 M^{me} Lecomte
 M^{me} Lefèvre
 M^{me} Guillouard

Séance du 13 mars 1932

Du mercredi, 4 mars 1932.
 Convocation du conseil Municipal pour
 le Dimanche 13 mars 1932 à 14 heures
 à l'effet de désigner la rosière de 1932
 à 15 heures et les affaires portées le Maire.
 à l'ordre du jour.

L'an mil neuf cent trente deux, le Dimanche
 13 mars à 14 heures, le conseil Municipal
 d'Orsay, s'est réuni à la Mairie sous la
 Présidence de M^e Dumarand Maire.
 Étaient Présents: M^{me} Dumarand Maire
 Marotte adjoints.
 Cadot, Levasseur, Bertrand, Vilain, Desouchy,
 Leroux, Delbes, Bernerle, Blondel, Lefèvre, Guy
 Bertrand, Guillouard, Prevost, Lecomte, Dumarand,
 Dumarand, Dupré, Hévenin, Bernabé, Dumarand,
 Dumarand M^e Chouveau.

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-dessus et assisté des Personnes Notables, qui convoquées à la date du 6 mars 1932, ont répondu à l'appel de leur nom, et qui sont:
 M^{rs} Abbé Dupont, Simon, Bonne, Colin, Courtin, Bertiaux, Bellehache, Feltier Athanase, Guillemin
 Et André.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6 du testament de M^r Archange relatif à l'élection de la Rosière.

Procède à l'élection de la rosière pour 1932. Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont au nombre de cinq:

n° 1

Pupille de la Nation
 inscrite le 12/12/31 - Etienne GUILLEMIN, née le 6 Février 1912 à Breuillet (S & O) orpheline de père et mère, vit chez sa Tante Mme GOND rue du Buisson à ORSAY - Ferme de Chambre chez M. LEVASSEUR, 39 rue Ganneron à Paris (18°) gagne 350 Frs par mois, logée nourrie. Son père est décédé à la Guerre en 1915, sa mère est décédée en 1916 à Orsay. Elle habite ORSAY depuis 1915 et a fréquenté l'Ecole des Filles d'Orsay

n° 2

inscrite le 15 Janv. 1932 - Christiane BOILOT, née le 21 Février 1914 à PARIS -6°. Orpheline de père - Pupille de la Nation. Vit chez sa mère et son beau-père, M. NAUTREZ, 59 rue du Parc à Orsay. Aînée de 5 enfants, maroquinière chez DIDIER, rue du Moulin à Lozère. Gagnait 100 Frs par semaine. Habite Orsay depuis 1927.

n° 3

inscrite le 5 Février 1932 - Lucienne Aline NUSSE, née le 1er Novembre 1913 à Orsay, orpheline de père et de mère. Tient la maison avec son Frère, depuis le décès de ses parents. A aussi un jeune frère. Elle travaillait à Paris en qualité de vendeuse à la Maison LATREILLE (Confections) rue St-André des Arts et gagnait 200 Frs par mois de fixe (gueltre 1/1.000 en plus) et était nourrie à déjeuner. 40 rue de Lozère

n° 4

inscrite le 9 Février 1932 - Miraille Françoise Germaine CARPENTIER, née le 11 Juin 1914 à Auxi-le-Chateau (Pas-de-Calais) aînée de 5 enfants, reste chez ses parents 21 Bd Dubreuil. Elle travaille aux Ets BYLA à Gentilly comme téléphoniste. Gagne 400 Frs par mois. Habite Orsay depuis 1922.

n° 5

inscrite le 27 Février 1932 - Simonne Paule PRUVOT, née le 9 Novembre 1913 à Paris (15°) orpheline de père, Closerie des Liserons au Val d'Orsay, employée de Banque au Crédit Lyonnais Bd des Italiens à Paris Gagne 7.300 Frs par an, le père est décédé à la guerre (Pupille de la Nation) habite à Orsay depuis le 9 Avril 1925. Famille de 3 enfants âgés de 28 ans, 18 ans et 13 ans.

Les résultats du scrutin ont été les suivants

Votants: 30 Majorité absolue: 16
1^{er} tour

M ^{lle} Guillaumin	18
Boilot	1
Nusse	7
Carpentier	1
Pruvot	3

2^e tour:

M ^{lle} Guillaumin	
Boilot	
Nusse	
Carpentier	
Pruvot	

3^e tour

M ^{lle} Guillaumin	
Boilot	
Nusse	
Carpentier	
Pruvot	

M^{lle} Guillaumin ayant obtenu le plus grand nombre de voix est élue Rosière pour 1932. La cérémonie de son couronnement est fixée au dimanche 8 mai

et ont signé les Conseillers et les notables -

~~Rivory~~ ~~E. Bellechère~~ ~~Eugène~~
~~A. Colij~~ ~~Guillaumin~~ ~~Courtois~~
~~Marchet~~ ~~A. Bellier~~ ~~Em. Doury~~
~~Robert~~ ~~Amare~~ ~~A. Dupier~~
~~P. Prevost~~ ~~Dum~~ ~~Vilain~~
~~A. Gu~~ ~~Alvincin~~ ~~Leveque~~
~~Hermelin~~ ~~Blondel~~ ~~Lefevre~~
~~A. Z. Gaudy~~ ~~Amare~~ ~~A. Lemoyne~~
~~Cadet~~ ~~Amare~~ ~~Amare~~
~~Delles~~

L'an mil neuf cent trente-deux le dimanche 13 mars
à 15 heures, réunion du Conseil Municipal à la Mairie
d'Orsay sous la Présidence de M. Dumaraud Maire
Présents: M. Dumaraud Maire, Cadot, Levasseur, Marotte adjoint
Berrou, Delbec, Lemerle, Blondel, Vibain, Demouchy, Bertrand
Guillemard, Piénot, Lefevre, Guy, Dreux, Dupré, Hévevin
Kermabessière, Dumas.

Excusé: M. Chouveau.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Dupré, lequel fait lecture
du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté, à
l'unanimité.

Correspondances.

Le conseil donne acte à M. le Maire de diverses correspondances
dont il vient de donner lecture.

Subvention au bénéfice des
sinistres de Euzisic.
Envoyé le 5 avril 1932
Reçu le 16 avril 1932

Le conseil, vu la lettre de M. le Préfet de Seine et Oise en date du
11 mars 1932, vote la somme de 50 francs à titre de subvention
au bénéfice des sinistres de Euzisic, à prélever sur les fonds
libres de l'exercice en cours.

Demande Rousseau
garde champêtre.

16 mars 32
avril 32

Le conseil vu la demande présentée par M. Rousseau au
sujet de l'augmentation des vacations pour le transport
des corps: porte ces vacations à 15 francs l'une.

Il décide que 2 vacations seront comptées pour la mise
en bière et les départs simultanés.

Association syndicale
Mondétour Verges.

16 mars 32

M. le Maire donne connaissance au conseil d'une lettre
en date du 21 décembre 1931 de M. le Préfet de Seine et Oise
relative aux travaux d'aménagement du lotissement
de Mondétour Verges, au titre de la loi Sarraut.

Il fait remarquer que la largeur des chemins du Pont des
Sapins et de la Voie du Rond Point de Mondétour, n'est que
de 3 mètres, et qu'il paraît impossible, étant donné leur
déclivité, d'obliger l'association syndicale à prévoir un
élargissement des dites voies.

Le Conseil délibère, est d'avis qu'il n'y a pas lieu, étant
donné la situation des lieux du lotissement, d'élargir les
chemins du Pont des Sapins et de la Voie du Rond point.
Indique que dans l'avenir la largeur de 3 mètres de ces
voies, ne sera pas un obstacle à leur incorporation dans
la voirie urbaine publique, au titre de passage, étant
donné qu'il y existe des escaliers qui ne peuvent
permettre la circulation des voitures.

lotissement l'Idéale de
Mondétour

Envoyé le 16 mars 1932

Reçu le 19

M. le Maire dépose sur le bureau le dossier

d'aménagement du lotissement de l'Idéale de Mondétour, dressé en exécution de la loi du 15 mars 1928.

Ce dossier comporte un rapport favorable de la Commission sanitaire.

Le Conseil délibère, donne un avis favorable sur le projet d'aménagement du lotissement de l'Idéale de Mondétour.

En conformité de la circulaire Préfectorale du 1^{er} mars 1932.

Le Conseil désigne M^r Lefèvre conseiller Municipal et cultivateur pour faire partie de la commission chargée de dresser la liste des électeurs à la Chambre d'agriculture pour l'année 1932.

M^r le Maire donne lecture au conseil d'une lettre de M^r le Préfet de Seine et Oise en date du 2 février 1932, l'invitant à prendre par délibération l'engagement réglementaire en vue de permettre l'exécution immédiate des travaux supplémentaires au groupe scolaire et installation du chauffage central dans 2 anciennes classes.

Le montant de la dépense est fixé à 96309,64 et 5000 francs.

Le conseil délibère, décide en raison de l'urgence de demander à M^r le Ministre de l'Instruction Publique l'autorisation de commencer les travaux supplémentaires et installation du chauffage central qui doivent être exécutés au groupe scolaire, sans attendre la subvention de l'Etat. Spécifie que l'approbation des plans et devis ne saurait en aucune façon être considérée comme un engagement de la part de l'Etat et que les travaux seront exécutés aux risques et périls de la commune, sans que leur achèvement même puisse constituer un droit. La commune s'engage à ne pas se prévaloir de la décision d'approbation, soit pour faire avancer son tour de subvention, soit pour élever des réclamations au cas où les crédits d'inscription seraient réduits ou supprimés. En outre, la commune s'engage à renoncer aux avantages prévus par l'article 210 de la loi

Chambre d'agriculture
Proposé le 8 Avril 1932

Approuvé le 13 avril 1932

Travaux supplémentaires
au groupe scolaire.
Autorisation de construire
avant l'octroi de la
subvention.

Proposé le 16 mars 1932

Approuvé le 19

de Finances du 29 avril 1932. savoir:
1^o Attribution de la subvention avant l'exécution des travaux.

2^o Paiement effectué à concurrence de 90% en cours d'exécution des travaux; le solde lorsque ces travaux seraient complètement terminés.
M^r le Maire donne lecture d'une étude de M^r Delbès sur la question d'un avenant entre le Sud Lumière et la commune.

Le conseil, invite M^r le Maire à demander des précisions sur les augmentations prévues.

Le conseil vote la somme de 1500 francs ~~pour~~ enlèvement des ordures du marché pour la période du 15 mars au 31 décembre 1932 - à prélever à l'art. budgétaire des ordures ménagères en 1932.

Le conseil vote la somme de 1800 frs. pour achat de troènes pour l'aménagement du terrain de jeu à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

et autorise M^r le Maire, à passer un marché de gré à gré avec M^r Croquet qui a fait les meilleurs prix; nomme une commission d'aménagement du terrain de jeu et de la prairie des Hés.

Composée de M^r Harotte Président
Delbès rapporteur, Dumas, Demouclay, Dreun et Guy, membres.

Cette commission devra étudier sur place, l'organisation de ces aménagements et les mesures immédiates à prendre en ce qui concerne le terrain de jeu.

Le conseil, donne plein pouvoir à la commission pour provoquer l'exécution de ces travaux.

Le conseil, renvoie cette question à l'étude de la Commission des travaux, invite M^r le Maire à faire à cet égard, des démarches auprès de l'Administration de la Caisse d'Épargne de Versailles

Le conseil, vote la somme de 3640 francs pour l'enlèvement des terres de l'Île du lavoir; à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours, et autorise M^r le Maire à traiter de gré à gré avec M^r Stoffel entrepreneur à Orsay; ce dernier ayant fait les prix les plus avantageux, 38⁺50 le m³.

Avenant au traité
Sud Lumière et Commune

Ordures ménagères du
marché. Vote de crédits

Envoyé le 8 Avril 1932

Reçu le 13/4 1932

Terrain de jeu

Vote de crédits

Envoyé le 8 Avril 1932

Reçu le 13/4 1932

Bains Douches

Lavoir: Enlèvement
de terres. Vote de crédit
marché de gré à gré

Envoyé le 8 avril 1932

Reçu le 13/4 1932

Déclaration d'utilité
 Publique du projet
 d'ouverture de voies
 aux abords de la Gare
 d'Orsay Etat,
 Réalisation des promesses
~~annuaires~~
 et des actes à passer
 le 8 avril 1932
 le 13/4 1932

M^r le Maire donne connaissance au conseil Municipal
 de l'arrêté de Monsieur le Préfet en date du 16 février
 1932, portant déclaration d'utilité publique pour
 l'ouverture des voies urbaines prévues au projet
 d'extension sous les n^{os} 47, 49, 55 et 59.
 Il indique qu'il y a lieu de donner suite immé-
 diatement à l'engagement souscrit par M^{rs}
 Vauris et Bapostolle, au sujet de la cession gra-
 tuite des terrains nécessaires à l'ouverture
 des voies nouvelles.

Il ajoute qu'en ce qui concerne les autres
 propriétaires intéressés, il convient de les appeler
 à signer l'acte de cession au prix de 1 franc
 le mètre carré prévu à l'état parcellaire approuvé.
 Il fait donner lecture de la délibération antérieure
 du 24 octobre 1931, du conseil municipal, laquelle
 la délibération a été approuvée par M^r le
 Préfet le 16 février 1932.

Le Conseil, délibère :

Reconnaît avoir reçu de M^r le Maire la notifica-
 tion de la décision Préfectorale en date du 16
 février 1932, déclarant d'utilité publique
 l'ouverture des voies urbaines prévues, sous les
 n^{os} 47, 49, 55 et 59 au projet d'extension
 communal, et autorisant la commune à
 acquérir les terrains nécessaires à l'ouverture
 de ces voies.

Décide de charger M^r Pivon notaire à Orsay :

1^o de la passation de l'acte à intervenir entre la
 Commune et M^{rs} Bapostolle et Vauris, comme suite
 à l'engagement qu'ils ont souscrits.

2^o De charger M^r le Maire de demander
 aux autres propriétaires, la cession gratui-
 te de leurs terrains ou les conditions auxquelles
 ils le céderaient.

Décide que les frais d'acquisition d'actes et, seront
 prélevés sur les ressources libres de l'exercice 1932
 par voie d'autorisation spéciale, et autorise M^r
 le Maire, à signer tous actes et les passer chez le
 notaire ou à tout autre endroit.

Marché

Demande de M^r Dreun.
Envoyé le 8 Avril 1932

Reçu le 7/4 1932

Syndicat d'études Yvette

16 mars 32

Le conseil nomme une commission du Marché composée de MM^{rs} Dumaraud Président, Vilain, Lefèvre, Guillemard, Delbès, Dreun pour s'occuper de l'adjudication du marché et dénoncer l'ancien contrat,

M^r Dreun demande que le chemin 24 porte le nom de rue Aristide Briand - adopté à l'unanimité.

M^r le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet relative à la constitution d'un syndicat intercommunal groupant les Communes riveraines de la rivière d'Yvette et ayant pour but d'étudier un projet de curage exceptionnel et de remise en état de la rivière, et de rechercher les modalités de sa réalisation.

Le conseil après en avoir délibéré, décide :

1^o D'adhérer au syndicat intercommunal ayant pour objet l'étude d'un projet de remise en état et de curage exceptionnel de la rivière d'Yvette et la recherche des modalités de sa réalisation,

2^o de se joindre aux communes de S^t Foyot, Cheoreuse, S^t Rémy en Cheoreuse, Gif, Bures, Villebon sur Yvette, Palaiseau, Champlan, Saulx les Chartreux, Bougjuveau, Chilly, Nazarin, Epinay s/ Orge, Aoranges, Auvois sur Orge, pour constituer par application des lois des 5 août 1884, 22 mars 1890, et 13 novembre 1917, et avec l'autorisation Préfectorale un syndicat intercommunal chargé de procéder aux études préalables nécessaires à la réalisation ultérieure de l'entreprise.

3^o De charger le comité de ce syndicat de se mettre en rapport avec l'administration supérieure, pour poursuivre ces études;

4^o de proposer que le syndicat n'ait pas de durée limitée et que son siège soit fixé à la Mairie de Palaiseau.

Le conseil délègue M^r Delbès et M^r Lefèvre pour représenter la Com^e aux séances du comité du Syndicat.

Le conseil ajoute qu'il serait désirable de faire entrer dans le syndicat d'autres communes qui, sans être riveraines, envoient indirectement des eaux dans l'Yvette; par exemple celles de la vallée de la Mérentaise.

Le conseil ne prend aucun engagement en ce qui concerne les frais d'études et autres dépenses.

M^r le Maire propose au conseil de faire procéder d'urgence à l'aménagement de l'entrée de la prairie des Hés, dans la partie comprise entre l'avenue du Maréchal

Aménagement de
l'entrée de la Prairie
des Hés.

Envoyé le 8 Avril 1932

Reçu le 12/4 1932

Foch et la crèche.

Le conseil décide de charger la commission des terrains de jeux désignée plus haut, d'étudier la question avec aide de M. Cavène Ingénieur Vicinal. Donne plein pouvoir à M. le Maire pour faire exécuter les décisions de la commission à cet égard et passer en conséquence un marché de gré à gré avec appel à plusieurs entrepreneurs. Vote à cet effet une somme de 45000 francs à prélever sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Pétition de M. Dumas
Bousrez et Fourès au
sujet de l'alimentation
en eau de l'avenue Saint
Laurent

Il est donné lecture au conseil d'une pétition des Présidents des Syndicats du Parc d'Ossey (1^{ère}, 2^e et 3^e parties) tendant à ce que l'avenue S^t Laurent soit canalisée aux frais de la commune, cette pétition est appuyée par des explications verbales de M. Dumas Conseiller Municipal.

M. le Maire prie de remarquer que le projet d'adduction d'eau actuellement en voie d'exécution a été établi d'après les faits existant du jour de sa signature, c'est à dire le 24 mars 1931, qu'il a été approuvé par plusieurs Ministères, par la S^{té} d'Hygiène et la Préfecture de Seine et Oise, qu'il a fait l'objet d'une subvention de l'Etat; que pour toutes ces raisons, il n'est pas possible de la modifier actuellement, que d'ailleurs, la canalisation de l'avenue S^t Laurent exigerait une dépense de 167000 francs, que les moyens de paiement du projet primitif sont assurés, mais que la commune est dans l'impossibilité complète de couvrir cette dépense supplémentaire de 167000 francs qui exigerait un emprunt et une très importante augmentation d'impôts ne se justifiant pas plus que pour d'autres quartiers se trouvant dans la même situation et qui seraient en droit de demander le même régime; qu'il est cependant un moyen de donner satisfaction aux habitants de cette très intéressante partie de la commune, c'est de se mettre sous le régime de la loi Sarrault. M. le Maire promet d'employer toute son activité au service des 3 syndicats pour faire aboutir leur demande à cet égard. affaire renvoyée devant la commission pour étude.

Assistance aux femmes
en couches

Envoyé le 15 Mars 1932

Reçu le _____ 1932

Assistance aux Vieillards
15 Mars 32

Reçu le _____ 1932

Assistance médicale
gratuite.

15 Mars 32

M^{me} Georgette Mahé épouse Bouclay, domiciliée à Orsay
24 Bd. Dubreuil, depuis 1927, ayant déjà 2 enfants de
2 ans et 11 mois, ayant son domicile de secours à Orsay
admise en 1^{ère} partie.

M^l Jouchery Amand Jules, domicilié à Orsay, 12 rue de Libermann
né à Paris 4^e le 29 mars 1863, ayant son domicile de secours
à Orsay, admis en 1^{ère} partie.

Révision de la liste de 1932.

à ajouter à la 1^{ère} partie

V^o: Paris

à retrancher

Beurel Estelle

V^o: Dabin

V^o: Diard.

(Handwritten signatures and names)
Dumarand, Cadot, Marotte, Lefevre, J. L..., Bertrand, H..., Vilain, Guy, Dreu, Stévenin, Dumas, Delbes, Guillemer.

Séance du 31 mai 1932

Du Jeudi 26 mai 1932.

Convocation du conseil Municipal pour le mardi
31 mai 1932 à 20 heures 15 - à la Mairie d'Orsay
pour y délibérer sur les affaires portées à
l'ordre du jour. (Session de Mai).

Le Maire,

(Signature of Dumarand)

L'an mil neuf cent trente deux, le mardi trente
et un mai, vingt heures quinze, les membres
du conseil Municipal se sont réunis à la Mairie
d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la
Présidence de M^l Dumarand Maire.
Étaient présents: M^l Dumarand Maire, Cadot
Levasseur, Marotte adjoints, Beroussé, Delbes,
Vilain, Bertrand, Guillemard, Prévost,
Lefevre, Guy, Dreu, Stévenin, Dumas.
absents excusés: M^l Lemerle, Blondel, Demouchy,
Chouvenin, Dupré, Hermabessière.

Le conseil choisit pour Secrétaire M. Guillemard lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion

Le conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1931 présenté par M. Ottavj receveur Municipal de la commune d'Orsay, et dont les recettes et les dépenses s'élèvent à savoir:

Recettes.	3.013.277, 84
Dépenses.	2.402.346, 33

Excédent de recettes. 610.931, 51

Compte administratif.

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1931. Après ce compte rendu, M. Dumarcaud Maire, se retire de la salle des séances.

Le conseil procède à la nomination d'un Président M. Stévenin est désigné pour remplir cette fonction.

Le conseil émet un vote favorable sur le compte administratif, présenté par M. Dumarcaud Maire comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1931. se décomposant ainsi qu'il suit :

Recettes	3.013.277, 84
Dépenses	2.402.346, 33

Excédent de recettes. 610.931, 51

Toutes les opérations du dit exercice sont closes et les crédits annulés.

M. le Maire expose que le projet d'adduction d'eau en voie d'exécution et s'élevant à environ 2.800.000 frs. a été subventionné sur une partie, soit sur 2.000.000 frs. et d'après un taux de 25 %; qu'en conséquence la subvention s'élève à 500.000 frs. seulement: qu'il a protesté contre la modicité de cette subvention et que M. le Préfet a transmis ses deux protestations, qui cependant, n'ont été suivies d'aucun résultat. Toutefois par une lettre du 7 avril 1932, Monsieur le

Subvention des Eaux
Envoyé le 9 juillet 1932
Reçu le _____ 19__